

**ALTI' MINOTS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros**  
**Siège social : 1 Chemin Fanton, Avenue du Dauphiné**  
**Centre Commercial La Grande Boucle**  
**05100 BRIANÇON**  
**951 222 686 RCS GAP**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 28 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-huit février,  
À 11 heures,

Les associées de la société ALTI' MINOTS se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple à chaque associée,

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R, 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents,

Conformément à l'article 25 des statuts, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R, 227-1-1 du Code de commerce,

L'Assemblée est présidée par Madame Carlisse OURCOVAL, en sa qualité de Présidente de la Société,

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associées présentes possèdent 300 actions sur les 300 actions ayant le droit de vote,

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer,

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la lettre de démission de Madame Carlisse OURCOVAL de ses fonctions de Présidente,
- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.  
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Agrément d'une cession d'actions,
- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Démission de la Directrice Générale, sans remplacement,
- Modification de l'article 37 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, prend acte de la cession par Madame Clarisse OURCIVAL au profit de Madame Michéline SCHEMBRI de la totalité des 150 actions lui appartenant dans la Société pour un montant de MILLE CINQ CENTS (1.500,00) euros, cette cession ne nécessitant pas d'agrément eu égard à la qualité d'associée de la cessionnaire.

L'Assemblée Générale charge sa Présidente de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte de la cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Clarisse OURCIVAL de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

**Madame Michéline, Jacqueline, Mickaëla SCHEMBRI**

Née le 17 juin 1999 à AIX EN PROVENCE (13)

De nationalité française

Demeurant 6 Avenue du Dauphiné, Résidence Le Dauphinois – 05100 BRIANCON

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Madame Micheline SCHEMBRI de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour, et décide de ne pas la remplacer,

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de supprimer de l'article 37 des statuts les nominations de l'ancienne Présidente et de l'ancienne directrice générale sans qu'il y ait lieu de les remplacer,

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit,

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée,

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau,

La Présidente  
**Clarisse OURCIVAL**

Le secrétaire  
**Micheline SCHEMBRI**

*Signature et mention « Lu et approuvé »*

*Signature et mention « Lu et approuvé,  
non pour acceptation des fonctions de  
Présidente »*

DocuSigned by:  
**OURCIVAL Clarisse**  
418962242000107

DocuSigned by:  
*Micheline Schembri*  
418962242000107

**Lu et approuvé.**

**Lu et approuvé. non pour  
acceptation des fonctions de  
Présidente.**